

NOTE D'INFORMATION

WINEO AL AMINE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX


Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24076 en date du 12/07/2024.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WINEO GESTION** sise à **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc** représentée par **M. El Houssine SAHIB** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

El Houssine
SAHIB

WINEO GESTION
12, Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodrome
Casablanca - Maroc
Tél.: +212 (5) 22 94 48 84/85
Fax: +212 (5) 22 94 16 34

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WINEO AL AMINE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041972**
- Date et référence de l'agrément : **09/07/2021, GP21130**
- Date de création : **26/08/2021**
- Siège social : **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome
20100 Casablanca – Maroc**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **100 Dirhams**
- Société de gestion : **WINEO GESTION sise à 12, Rue Assakhaoui,
Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca –
Maroc représentée par M. El Houssine SAHIB en sa
qualité de Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank sise à 2, Boulevard Moulay
Youssef, Casablanca représentée par M. Karim
FATH en sa qualité de Directeur Exécutif et Mme
Mariam GUEROUALI en sa qualité de Responsable
Custody Groupe.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
WINEO GESTION	M. EL HOUSSINE SAHIB	0522944884

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI ET ASSOCIES représenté par M. Bahaa
SAAIDI**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Actions
- Indice de référence : Compte tenu de la stratégie d'investissement du FCP WINEO AL AMINE, aucun indice de référence n'est adapté
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de maximiser la performance offerte aux souscripteurs, sur un horizon de 5 ans, grâce à une gestion sélective et active d'instruments financiers qui exclut certains secteurs précisés dans la stratégie d'investissement.
- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP sera en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription inscrits à la cote de la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds s'interdit d'investir dans les titres de créances.

Le fonds s'interdit également d'investir dans les instruments financiers émis par les sociétés opérant dans les secteurs ci-dessous, ainsi que dans les organismes de placements collectifs investis dans les instruments financiers émis par les sociétés opérant dans les desdits secteurs. Les secteurs concernés sont:

- Le secteur de la finance conventionnelle (à savoir les banques, les sociétés de crédit et les compagnies d'assurance conventionnelles);
- Le secteur de la production et/ou du commerce de boissons alcoolisées, du tabac, de produits stupéfiants et d'armements;
- Le secteur des Jeux de hasard;
- Le secteur de la cinématographie et du spectacle. Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs en autres valeurs et ce, dans le respect des règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de:

- Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;
 - Titres d'OPCVM;
 - Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital «OPCC» (dont certificats de sukuk);
 - Actions et parts de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation «FPCT» (dont certificats de sukuk).
- Durée de placement recommandée : 5 ans.
 - Souscripteurs concernés : Grand public.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **06/09/2021**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne chaque jour ouvré, si ce dernier est férié la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de WINEO GESTION chaque jour ouvré et publiée dans un journal d'annonces légales selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion ;**
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au plus tard à 12h30 pour être exécutées sur la base de la VL calculée le même jour.
- Affectation des résultats : **Mixte.**

Le FCP Winéo Al Amine est capitalisant ou distribuant, partiellement ou totalement en fonction de la décision de la société Winéo Gestion.

Un procès-verbal reprenant la décision de distribution par voie de vote du Conseil d'Administration de Winéo Gestion est envoyé à l'établissement dépositaire du FCP qui se chargera par la suite du suivi de la distribution.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

Les porteurs de parts seront informés par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse, ...) de la mise en paiement par la société de gestion, et ce au plus tard la veille de la mise en paiement.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription s'élèvent à 0,50% des montants souscrits, et sont incompressibles et entièrement acquises au fonds dans le but de régler les différentes charges dues par le fonds lors de l'acquisition d'instruments financiers.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat s'élèvent à 0,50% des montants rachetés, et sont incompressibles et entièrement acquises au fonds dans le but de régler les différentes charges dues par le fonds lors de la cession d'instruments financiers.
 - Cas d'exonération :
 - Dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Frais de gestion :
 - Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP Winéo Al Amine sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Winéo Gestion.

○

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais du Dépositaire	0,04% HT
2-Frais de l'AMMC	0,025% HT
3-Frais Maroclear annuels	3.600 HT
4-Frais Maroclear trimestriels	Selon les conditions en vigueur
5-Frais Commissaire aux Comptes	20.000 HT
6-Frais de publications	Selon les tarifs du journal
7-Prestations Winéo Gestion	Frais de Gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)